



La

Cigogne



N°6 2019

Démarrage des soldes massives à la DGFIP

67

La feuille de route du nouveau DG est claire : le fossoyeur des Douanes a une nouvelle mission à sa mesure : enterrer la DGFIP, et avec elle un maximum de ses agents. Le timing et la méthode des annonces récentes pour notre réseau ne doivent rien au hasard.

La publication des cartes de tous les départements, à grand renfort de communication, en fin de campagne IR, après la clôture des demandes de mutations locale a provoqué la sidération chez les agents (*voir la géographie locale décryptée en deux cartes à la fin de ce numéro de la Cigogne*).

Malgré la disparition de tout notre réseau local des Trésoreries et la suppression de 6 SIP et de 4 SIE, la Direction ose encore parler de réseau de proximité dans la presse locale ? Il y a clairement tromperie sur la marchandise dans la présentation du « projet » !

Que sont donc ces Accueils de proximité en mairie ou dans les Maisons France Services si ce n'est des permanences ponctuelles assuré par des agents d'accueil polyvalents qui ne pourrons dans la plupart

NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE :

UN PROJET D'EQUIPE DGFIP AU
TOUR DE FRANCE 2022 ?

AVEC LE NOUVEAU RESEAU, SE PASSE
DE 5 km A 45 km DE TRAJET POUR
ALLER BOISSER A VELO = ON SERA PRETS !!!



des cas que relayer les demandes des usagers : pour la CGT, un service public de proximité digne de ce nom ne peut pas se limiter à un renvoi aux démarches en lignes, aux plate-formes téléphoniques ou à une prise de rendez-vous. Et pour combien de temps subsistera encore le dernier recours qui est le renvoi aux accueils des derniers services de pleines compétences ?

Tout ce numéro grossier de propagande de la Direction pour vanter ce « réseau de proximité » pour ne pas rappeler que ces restructurations vont entraîner, dans les prochaines années, la suppression de centaines de postes dans notre département.

Le projet de loi dit de « transformation de la fonction publique » de destruction de nos statuts est également en marche dans le Bas-Rhin. Ce projet prépare la mobilité forcée, le salaire au mérite, la contractualisation, les pleins pouvoirs à la hiérarchie avec la fin des CAP.

La Direction, notamment par les groupes de travail organisés au plan local, attend

explicitement des agents et de leurs organisations syndicales une collaboration active pour construire ensemble le « nouveau réseau » de la DGFIP.

Mais la collaboration rappelle de bien mauvais souvenirs dans nos mémoires : la CGT Finances Publiques n'a pas pour rôle d'accompagner la destruction de nos missions, de nos emplois, de nos droits et garanties. Elle refuse donc de participer à cette concertation qui, en voulant associer les OS à l'élaboration du schéma départemental du plan Darmanin, vise à désarmer les agents.

Le temps n'est pas à la résignation mais à la lutte.

La CGT Finances Publiques du Bas-Rhin appelle donc au rassemblement dans l'unité de l'ensemble des agents et des organisations syndicales pour refuser le cadre fixé par la Direction, et ainsi organiser le combat nécessaire pour empêcher ce plan social dévastateur.

“T’as pas oublié un truc ?”

Voilà peut être l'entête des mises en demeure des années à venir...

En effet, le ministère de l'action publique, jamais à court de (fausses ?) bonnes idées, souhaite mettre fin au jargon administratif.

Si l'intention semble louable, il est néanmoins permis de se questionner après le retentissant “Oups”.

Alors que pourrait donner une telle réforme au sein de (bientôt feue) la DGFIP ?

- NB : ce texte ayant vocation humoristique, son auteur décline toute responsabilité si certains éléments s'avèrent exacts...

La première mesure et non des moindres sera de renommer les imprimés.

La CA 3 devient en conséquence “La feuille bleue et rose vous savez avec la Marianne”, la déclaration de revenus s'appellera dorénavant sobrement “la feuille bleue mais je croyais qu'on devait plus en faire” tandis que les déclarations partielles de succession sont renommées “ je vois pas pourquoi, on m'a dit que les

assurances vie ne rentrent pas dans la succession”.

Dans le même ordre d'idée, les numéros d'imprimés comme 2042, 2047, 2705 seront remplacés par un numéro d'imprimé unique qui sera le “1”, quel que soit le formulaire.

De plus, certaines cellules seront aménagées à fin de simplification, notamment avec la fusion des cellules 1AJ-1AP-1AG, etc. afin de faire oublier les obscurs traitements, salaires et autres revenus étrangers, en une unique cellule “1ALL” intitulée “Les sousous”.

Enfin, les divers avis existants “Taxe Foncière”, “Avis d'impôt sur le Revenu”, etc. seront désormais appelés “le papier qu'on me demande”.

Je vous laisse sur cette vision d'un avenir peut être pas si virtuel et n'oubliez pas, tous en résistance !

CPS comme C'est Plus Soutenable

La situation des agents du Centre de Prélèvement Service (CPS) de Strasbourg est gravissime. Les Organisations syndicales départementales, qui suivent la situation depuis plus de 6 mois, ont rencontré les agents de ce service lors de plusieurs Heures Mensuelles d'Informations (HMI). Ils nous ont confié leurs angoisses sur leur devenir et leur mal-être dans le travail qui a changé du tout au tout en janvier 2019.

Qui voudrait se retrouver à répondre à des questions fiscales sans avoir été formé ? (si ce n'est une formation de 2 jours pour le PAS, effectuée dans l'urgence fin décembre 2018). C'est ce qu'il s'est passé pour nos collègues du CPS dès le 2 janvier 2019 dans le cadre du Prélèvement A la Source (PAS) et qui s'est accentué depuis la campagne IR.

Avec comme conséquences d'être parfois traités d'incapables ou de bons à rien. Est-ce que cela est acceptable pour des agents qui ont à cœur leur travail de service public ? La CGT dit non !

Bien que prévenue de cette situation à maintes reprises (fiche de signalement de l'ensemble

des agents de ce service, CHSCT...), et malgré un rapport alarmant du médecin du travail et de prévention, notre Direction se contente de donner une réponse très administrative à une situation humaine difficile voire catastrophique (réunion d'écoute avec des facilitateurs/trices, passage de la Directrice avec son staff).

Conséquences : sur le terrain, rien ne change pour les agents du CPS. Ils se sentent abandonnés, presque oubliés alors que leur mission a évolué du jour au lendemain. Certains agents se posent même la question de savoir si la Direction ne laisserait pas délibérément pourrir la situation ?

La Directrice a reçu le 13 juin dernier les Organisations Syndicales accompagnées d'agents CPS pour évoquer, à nouveau, la situation critique de ce service. Sans grand changement.

Pour la CGT, il n'est en aucun cas acceptable de laisser nos collègues dans cette détresse. La Direction a (faut-il le rappeler ?), une responsabilité essentielle quant à la santé de ses agents.



Partage du gâteau et justice fiscale

Dans un système fiscal juste, ayant pour but de promouvoir une société équitable, chacun devrait contribuer à hauteur de ses moyens afin que tous aient accès aux mêmes services ou aux mêmes droits. C'est ce qui permet de réduire les inégalités et en quelque sorte de mieux « répartir le gâteau » entre les citoyens.

Prenons l'exemple de la TVA qui est le principal impôt proportionnel : contrairement aux impôts progressifs, elle ne prend pas en compte les ressources du contribuable. Un même taux d'imposition s'applique, que l'on soit très riche ou très pauvre. En réalité, plus les rémunérations augmentent et plus la part de cet impôt à payer baisse. On peut donc qualifier ce système de dégressif.

En clair, plus on est riche et moins on contribue. Ce type d'imposition, injuste, est le plus répandu dans le système fiscal français. Il est même en constante augmentation. Les taxes sur les carburants sont, par exemple, basées sur le même principe. C'est pourquoi la CGT milite pour la réduction des impôts proportionnels.

Au contraire, l'impôt sur le revenu est construit dans un esprit d'impôt progressif. Il demeure le principal impôt progressif du système fiscal français, le taux d'imposition augmentant progressivement en fonction des revenus. Pourtant, si ce mode d'imposition est, à l'évidence, le plus juste, il est largement minoritaire. Il ne représente, en effet, que 8 % des prélèvements obligatoires. Il est, de plus, sans cesse affaibli et remis en cause pour le plus grand bonheur des plus riches. La CGT milite pour l'application de l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui statue que la contribution à l'impôt « doit être également répartie entre tous les citoyens,, en raison de leurs facultés » et pour cela augmenter les impôts progressifs.

Pour plus de justice, il paraît évident de couper le gâteau plus équitablement, mais il faut aussi s'attacher à le faire grossir et que cette augmentation des richesses produites profite au plus grand nombre. Il faut aussi faire en sorte que notre gâteau ait un meilleur goût, et donc veiller à ce que la richesse produite ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des conditions de vie au travail, etc.

C'est aussi le rôle de la fiscalité d'orienter l'économie ! Pour la CGT, il faut favoriser ceux qui vivent de leur travail. Et plutôt que de faire des chèques en blanc aux entreprises qui profitent principalement aux plus grands groupes (par ex : 20 milliards d'euros de CICE), il conviendrait au contraire de conditionner l'octroi des aides fiscales au comportement des entreprises. Une entreprise qui utilise massivement ses profits pour inonder ses actionnaires de dividendes devrait être pénalisée. À l'inverse, celle qui investit dans l'emploi, dans une meilleure rémunération de ses salariés, dans des investissements productifs, dans la préservation de l'environnement... devrait voir son imposition baisser. Mais tel n'est pas le cas dans notre système fiscal actuel.

Aujourd'hui, les revenus du capital sont moins imposés que ceux du travail. Les vœux pieux des politiques pour mieux rémunérer le travail n'ont, dans ce contexte, aucun effet. Il faut, au contraire, davantage taxer le capital que le travail pour réorienter les profits réalisés vers les travailleurs. Ces mesures fiscales se justifient évidemment pour plus de justice sociale, mais elles sont également très importantes en matière économique. Car augmenter la rémunération du travail est synonyme d'augmentation des cotisations sociales versées et d'augmentation de la consommation et de la croissance.

**Bas-Rhin (67) – Hypothèse d'organisation des services de la DGFIP
35 communes avec accueil de proximité DGFIP (+12 / 2019)**

-20 sites de service public DGFIP !

SIP spécialisé revenus étrangers pour tout le 67 (frontaliers)

Haguenau : suppression du SIP (reste le SIE)

Saverne : suppression du SIE (reste le SIP)

Schiltigheim : suppression du SIP, du SIE et de la trésorerie collectives (reste la tréso. dédiée SDEA)

Illkirch : suppression du SIP, du SIE et de la trésorerie

Molsheim : suppression du SIP (reste le SIE)

Sélestat : suppression du SIE (reste le SIP)

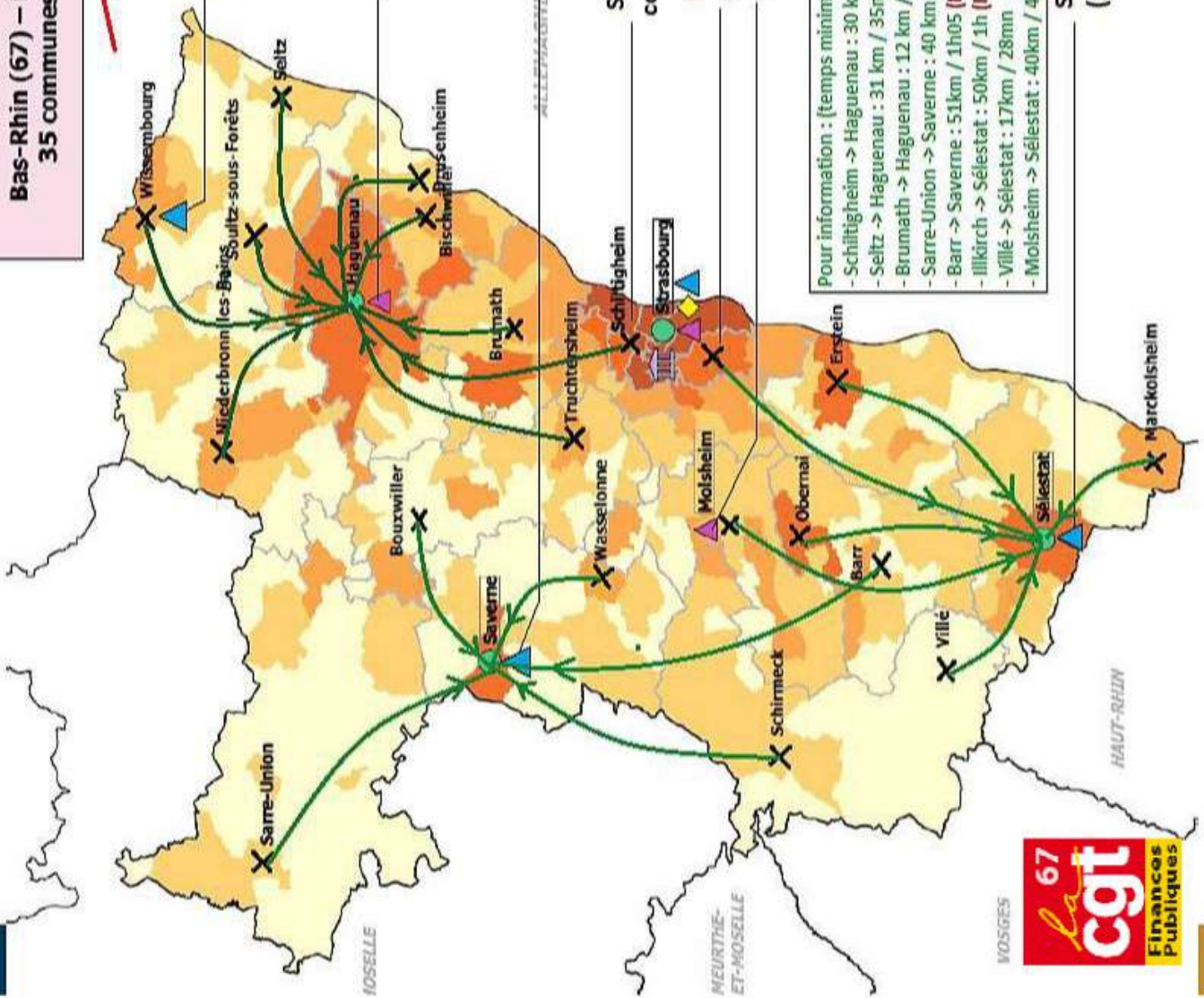
Pour information : (temps minimum)
 - Schiltigheim → Haguenau : 30 km / 40mn (Schilt. → Stras : 8km)
 - Seltz → Haguenau : 31 km / 35mn min.
 - Brumath → Haguenau : 12 km / 17mn
 - Sarre-Union → Saverne : 40 km / 40mn
 - Barr → Saverne : 51km / 1h05 (Barr → Sélestat : 20km)
 - Illkirch → Sélestat : 50km / 1h (Illk. → Strasbourg : 7km)
 - Villé → Sélestat : 17km / 28mn
 - Molsheim → Sélestat : 40km / 40mn (Mols. → Stras. : 25km)

Légende

Services et accueils de proximité
 Services de direction et supra-départementaux
 Trésoreries
 SIE
 SIP
 Services du contrôle fiscal**
 Sites supprimés

Population par commune
 Plus de 100 000 hab.
 De 10 001 à 100 000 hab.
 De 3 501 à 10 000 hab.
 De 1 000 à 3 500 hab.
 Moins de 1 000 hab.

↑ déplacement des agents des trésoreries



0 10 km



Bas-Rhin (67) – Hypothèse d'organisation des services de la DGFiP
35 communes avec accueil de proximité DGFiP (+12 / 2019)

-20 sites de service public DGFiP !

SIP spécialisé revenus étrangers pour tout le 67 (frontaliers)

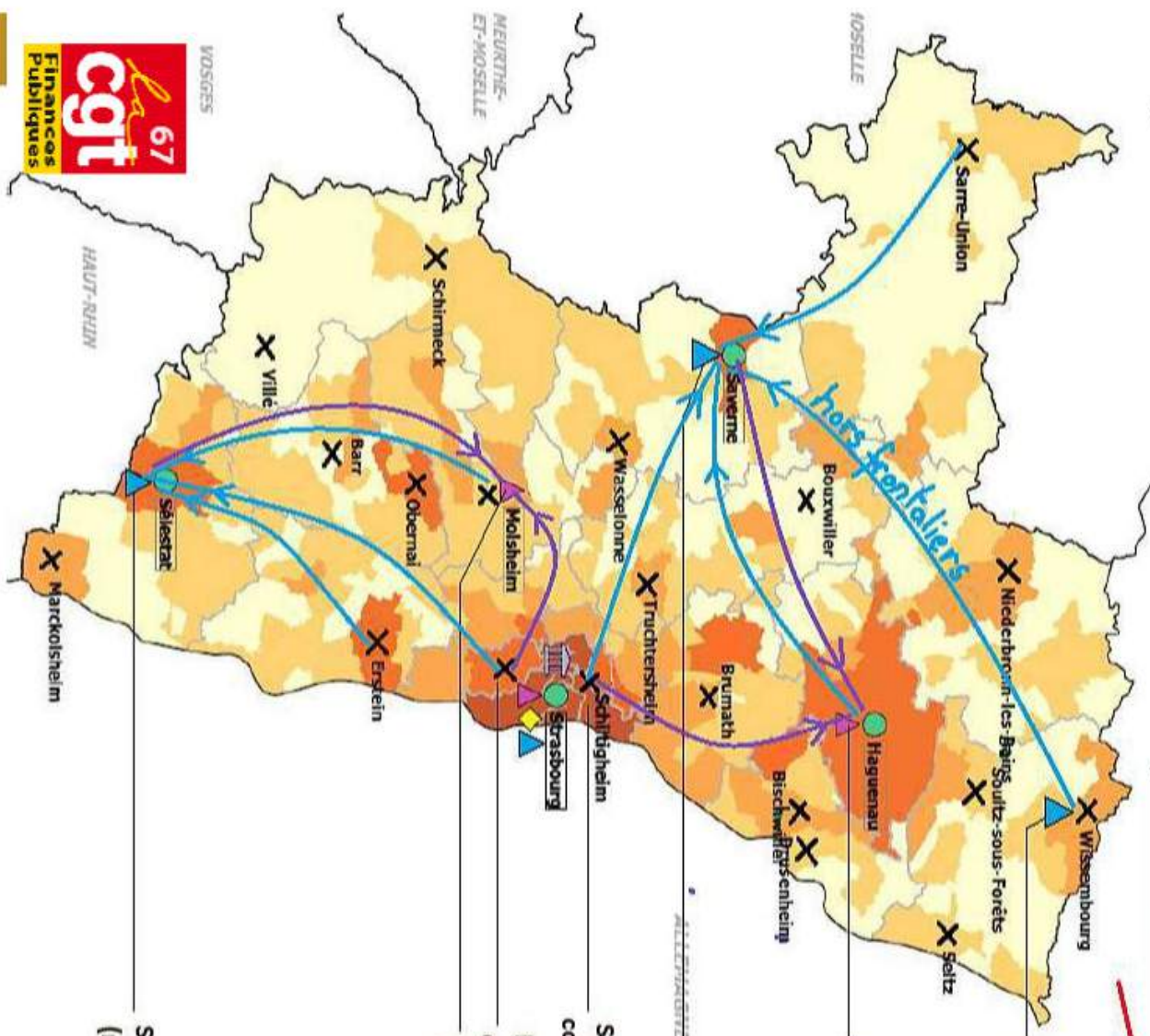
Haguenau : suppression du SIP (reste le SIE)

Saverne : suppression du SIE (reste le SIP)

Schiltigheim : suppression du SIP, du SIE et de la trésorerie collectives (reste la trés. dédiée SDEA)

Illkirch : suppression du SIP, du SIE et de la trésorerie
 Molshheim : suppression du SIP (reste le SIE)

Sélestat : suppression du SIE (reste le SIP)



Légende

- Services et accueils de proximité et supra-départementaux
- Trésoreries
- SIP
- Sites supprimés
- Services du contrôle fiscal **

Population par commune

- Plus de 100 000 hab.
- De 10 001 à 100 000 hab.
- De 3 501 à 10 000 hab.
- De 1 000 à 3 500 hab.
- Moins de 1 000 hab.

Déplacement des agents des SIP

Déplacement des agents des SIE

